Envoyé en préfecture le 24/07/2020
Reçu en préfecture le 24/07/2020
Affiché le
ID : 074-200011773-20200723-BC_2020_0096-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

Convention de coordination des maîtres d'ouvrages pour les travaux de voirie et de réseaux sur la commune d'ETREMBIERES

N° BC_2020_0096

Séance du : 23 juillet 2020

Convocation du : 17/07/2020

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Alain LETESSIER

Excusés :
Guillaume MATHELIER, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Nadine JACQUIER

***

Dans le cadre de sa compétence sociale (sédentarisation des gens du voyage), Annemasse Agglo construit un logement social sis impasse de la Grande Dalle sur la commune d'ETREMBIERES. Des travaux de prolongement de l'impasse sont requis pour pouvoir accéder au futur logement depuis la rue de Balme. La commune veut donc profiter de ces travaux pour revêtir l'impasse de la Grande Dalle et réaliser un réseau d'eaux pluviales plus efficient.

La présente convention a pour objet de :

- Définir les caractéristiques des ouvrages à réaliser et leur financement ;
- Définir les modalités d'entretien et d'exploitation.

Entre La Commune d'Etrembières et Annemasse Agglo pour la réalisation des ouvrages nécessaires à la réfection de la voie.

Les travaux et la participation financière de la Commune d'Etrembières sont listés dans le tableau ci-après :

	VOIRIE + RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES
Montant HT détaillé	• Travaux d'enrobés et bordures : 20 429.95 € • Travaux de terrassement et réseaux EP : 18 280.28 €
Montant HT total	**38 710.23 €**
TVA 20%	7 742.05 €
Montant € TTC total (montant de la révision du marché n°2019039L01 non compris)	**46 452.28 €**

L'Agglo assurera, quant à elle, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre en interne desdits travaux.

Envoyé en préfecture le 24/07/2020
Reçu en préfecture le 24/07/2020
Affiché le
ID : 074-200011773-20200723-BC_2020_0096-DE

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention à intervenir,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à la signer ,

DE DIRE que les crédits sont prévus au Budget Principal TRVN - 523-4581006 – OSO583 TTC -

Signé par : Alain FARINE
Date : 24/07/2020
Qualité : Agglo - DGS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.